
Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSCH - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN	procuration à	Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU	procuration à	Benoît GRANGE
Gilles CAPOT	procuration à	Stéphane MARI
Aurélie DI CAMILLO	procuration à	Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à	Patricia GAU
Karine PERES	procuration à	Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_010

Objet : Exercice 2020 - Répartition n°1 des crédits de subventions

**Le Maire soussigné, certifie
exécutoire le présent acte, déposé
en Préfecture le 30.01.2020
et notifié publié le
PESSAC, le
Le Maire,**

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL



Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le



ID : 033-213303183-20200127-DEL2020_010-DE

Opération	PE103O003 - Marketing territorial		
AP/EPCP	PE103E01 - Dépenses de fonctionnement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2020 - 00140-01	8223 - Club des entreprises de Pessac	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	2 000,00
TOTAUX		1	2 000,00

Opération	PE106O001 - Maîtrise d'Œuvre Sociale et Urbaine		
AP/EPCP	PE106E01 - Dépenses de fonctionnement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2020 - 00057-01	7865 - ASS ALOUETTE ANIMATION	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	46 850,00
2020 - 00058-01	8130 - ASS ESPA SOC ANIMATION ALAIN COUDERT	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	89 350,00
2020 - 00059-01	7867 - ASS LA CHATAIGNERAIE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	70 350,00
2020 - 00060-01	6394 - ASSOC SPORTIVE PESSAC CHATAIGNERAIE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	6 000,00
2020 - 00061-01	6411 - FETE LE MUR BORDEAUX GIRONDE AQUITAINE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	5 000,00
2020 - 00062-01	7806 - MAMBOKO NA MAMBOKO	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	5 000,00
2020 - 00063-01	6479 - USCP	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	5 000,00
2020 - 00064-01	8130 - ASS ESPA SOC ANIMATION ALAIN COUDERT	SUBVENTION COORDINATION MUTUALISATION	15 000,00
2020 - 00065-01	6394 - ASSOC SPORTIVE PESSAC CHATAIGNERAIE	SUBVENTION EMPLOIS ASSOCIATIFS	25 000,00
2020 - 00067-01	7806 - MAMBOKO NA MAMBOKO	SUBVENTION EMPLOIS ASSOCIATIFS	25 000,00
2020 - 00068-01	6826 - ASSOC DES JEUNES DE LA CHATAIGNERAIE	SUBVENTION EMPLOIS ASSOCIATIFS	15 000,00
2020 - 00069-01	8045 - COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND	SUBVENTION PROJET THEATRE	700,00
2020 - 00071-01	7865 - ASS ALOUETTE ANIMATION	ANIMATION AIRE DE RAFRAICHISSEMENT	800,00
2020 - 00072-01	7865 - ASS ALOUETTE ANIMATION	FESTIVAL CITE EN MOUVEMENT	314,00
TOTAUX		14	309 364,00

Opération	PE106O002 - Prévention médiation		
AP/EPCP	PE106E01 - Dépenses de fonctionnement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2020 - 00044-01	8058 - ACTION JEUNESSE PESSAC	SUBVENTION FONCTIONNEMENT AJP	15 000,00
2020 - 00045-01	497 - ASSOCIATION LAIQUE PRADO	SUBV FONCTIONNEMENT PRADO	950,00
2020 - 00047-01	8146 - LYCEE ENS PROF PHILADELPHIE GERDE	SUBVENTION CESC PHILADELPHIE	1 500,00
2020 - 00048-01	7920 - COLLEGE GERARD PHILIPPE	SUBVENTION CESC G. PHILIPPE	2 650,00
2020 - 00049-01	8147 - COLLEGE ALOUETTE	SUBVENTION CESC ALOUETTE	1 500,00
2020 - 00049-02	8147 - COLLEGE ALOUETTE	SUBVENTION 1ERS SECOURS	420,00
2020 - 00050-01	8060 - COLLEGE NOES	SUBVENTION CESC COLLEGE NOES	1 000,00
2020 - 00051-01	8045 - COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND	SUBVENTION CESC F. MITTERRAND	1 850,00
2020 - 00052-01	8203 - LYCEE GENERAL ET TECHNO PAPE CLEMENT	SUBVENTION CESC PAPE CLEMENT	1 500,00
2020 - 00053-01	7865 - ASS ALOUETTE ANIMATION	SUBVENTION PROJETS CLSPD	4 500,00
2020 - 00054-01	7867 - ASS LA CHATAIGNERAIE	SUBVENTION PROJETS CLSPD	6 000,00
2020 - 00055-01	8130 - ASS ESPA SOC ANIMATION ALAIN COUDERT	SUBVENTION PROJETS CLSPD	4 500,00
2020 - 00073-01	8058 - ACTION JEUNESSE PESSAC	ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS	1 346,00
2020 - 00074-01	8044 - CSGT DE PESSAC	ACTIONS CITOYENNETE	1 500,00
2020 - 00075-01	7865 - ASS ALOUETTE ANIMATION	FUTSAL ET SEJOUR A AMSTERDAM	500,00
2020 - 00076-01	7867 - ASS LA CHATAIGNERAIE	SEJOUR ANDALOUSIE	4 000,00
2020 - 00077-01	8130 - ASS ESPA SOC ANIMATION ALAIN COUDERT	SEJOUR SKI SUITE CHANTIER EDUC	1 100,00
TOTAUX		17	49 816,00

Opération	PE107O002 - Emploi		
AP/EPCP	PE107E01 - Dépenses de fonctionnement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2019 - 00021-01	7726 - BATI ACTION	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	15 000,00
2019 - 00024-01	1618 - ENVIE GIRONDE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	15 300,00
2019 - 00027-01	101 - AG3 PLIE ADELE PLIE DES GRAVES	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	94 105,00
2019 - 00028-01	156 - MISSION LOCALE DES GRAVES	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	92 223,00
2019 - 00143-01	7849 - FRINGUETTE	SUBV FRINGUETTE	1 550,00
2019 - 00148-01	6348 - ACCOMPAGNER CONDUIRE TRANSMETTRE ACT	SUBVENTION FRINGUETTE	800,00
2019 - 00154-01	3572 - ASSOCIATION INTERM PESSAC AIDE CHOMEURS	SUBV FONCT AIPAC	4 700,00
2019 - 00155-01	6174 - COMITE LIAISON ACTEURS DE LA PROMOTION	SUBV FONCT CLAP SO	2 000,00
TOTAUX		8	225 678,00

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le



ID : 033-213303183-20200127-DEL2020_010-DE

Opération	PE108O001 - Agenda des solutions durables		
AP/EPCP	PE108E01 - Dépenses de fonctionnement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2019 - 00009-01	6658 - ETU RECUP	SUBVENTION ETURECUP 2020	6 500,00
2019 - 00010-01	462 - ECOSITE DU BOURGAILH ASSOCIATION	SUBVENTION ECOSITE 2020	30 400,00
2019 - 00011-01	7850 - TERRE D ADELES	SUBVENTION TERRE D'ADELES 2020	9 000,00
2019 - 00019-01	6831 - LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	SUBVENTION LPO 2020	10 000,00
TOTAUX		4	55 900,00

Opération	PE110O001 - Gestion des espaces verts		
AP/EPCP	PE110E01 - Dépenses de fonctionnement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2020 - 00137-01	6849 - ASS SYNDICALE LIBRE CLUB DES PRINCES I	SUBVENTION POUR ENTRETIEN DES NOUES	5 700,00
TOTAUX		1	5 700,00

Opération	PE110O004 - Nature		
AP/EPCP	PE110E01 - Dépenses de fonctionnement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2019 - 00139-01	8764 - M. RULLIER Michel	SUBVENTION POUR ARBRE REMARQUABLE 31 AVENUE ROGER COHE	400,00
2019 - 00141-01	8763 - M. LUTZ Vincent	SUBVENTION POUR ARBRE REMARQUABLE 3 RUE GOYA	400,00
TOTAUX		2	800,00

Opération	PE113O002 - Subvention versée sport		
AP/EPCP	PE113E01 - Dépenses de fonctionnement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2020 - 00078-01	7831 - PESSAC RUGBY	CONTRAT D'OBJECTIF	45 000,00
2020 - 00086-01	8044 - CSGT DE PESSAC	CONTRAT D'OBJECTIF	8 000,00
2020 - 00088-01	7953 - UNION SPORTIVE SAIGE AMIS DE PESSAC	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	16 047,00
2020 - 00091-01	8106 - STADE PESSACAIS UNION CLUB	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	32 219,50
2020 - 00091-02	8106 - STADE PESSACAIS UNION CLUB	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	50 000,00
2020 - 00093-01	8043 - ASS SPORT CULTUREL PESSAC ALOUETTE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	26 305,00
2020 - 00095-01	7897 - ARTS MARTIAUX DE PESSAC MADRAN	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	3 850,00
2020 - 00102-01	8152 - ASSOCIATION SPORTIVE ALOUETTE BERSOL	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	1 265,00
2020 - 00103-01	6237 - ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE PESSAC	CONTRAT D'OBJECTIF	600,00
2020 - 00105-01	8059 - AKITANIA PELOTE BASQUE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	1 000,00
2020 - 00106-01	8076 - DANSE ET RYTHME UFOLEA	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	2 300,00
2020 - 00107-01	8061 - ENTENTE PESSAC BASKET CLUB	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	3 500,00
2020 - 00109-01	6411 - FETE LE MUR BORDEAUX GIRONDE AQUITAINE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	2 000,00
2020 - 00110-01	6400 - FOOTBALL CLUB PESSAC ALOUETTE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	1 650,00
2020 - 00111-01	7990 - ASS GYMNAST VOLONT MAGONTY CAP DE BOS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	1 000,00
2020 - 00112-01	6813 - CGVT CLUB DE GYMNASTIQUE TOCTOUCAU	CONTRAT D'OBJECTIF	300,00
2020 - 00113-01	8189 - PESSAC ATHLETIC CLUB	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	3 500,00
2020 - 00114-01	7560 - PESSAC AVENTURE TRIATHLON	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	700,00
2020 - 00115-01	8121 - PATRONAGE ECOLES LAIQUES PESSAC	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	950,00
2020 - 00116-01	6425 - PESSAC NAT SYNCHRO	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	1 550,00
2020 - 00117-01	6814 - SQUASH & BAD DE PESSAC	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	1 135,00
2020 - 00118-01	7746 - SUD AQUATIQUE CLUB SUD OUEST S A C S O	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	1 150,00
2020 - 00120-01	7937 - ASSOC SPORTIVE LYC POLYVALENT PESSAC	CONTRAT D'OBJECTIF	150,00
2020 - 00122-01	7920 - COLLEGE GERARD PHILPE	CONTRAT D'OBJECTIF	150,00
2020 - 00124-01	7563 - ASSOC SPORT COLLEGE ENS SECOND DE NOES	CONTRAT D'OBJECTIF	150,00
2020 - 00125-01	7584 - UNSS EREA	CONTRAT D'OBJECTIF	150,00
2020 - 00127-01	7579 - ASSOC SPORTIVE LP PHILADELPHIE GERDE PE	CONTRAT D'OBJECTIF	150,00
2020 - 00129-01	7270 - FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE ALOUETTE	CONTRAT D'OBJECTIF	150,00
2020 - 00130-01	8003 - ASS SPORTIVE COLLEGE F MITTERAND	CONTRAT D'OBJECTIF	150,00
2020 - 00131-01	8881 - AU JARDIN DU TAO	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	250,00
2020 - 00132-01	6394 - ASSOC SPORTIVE PESSAC CHATAIGNERAIE	CONTRAT D'OBJECTIF	6 000,00
TOTAUX		31	211 321,50

Opération	PE114O007 - Actions éducatives		
AP/EPCP	PE114E01 - Dépenses de fonctionnement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2020 - 00081-01	8130 - ASS ESPA SOC ANIMATION ALAIN COUDERT	CONVENTION AVEC LA CAF	11 500,00
2020 - 00082-01	8044 - CSGT DE PESSAC	ACTIVITES ALSH	7 500,00
2020 - 00083-01	7011 - ASSOC E GRAINE NOUVELLE AQUITAINE	ACTIVITES ALSH	21 250,00

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

SLO

2020 - 00084-01	7867 - ASS LA CHATAIGNERAIE	CONVENTION AVEC LA CAF	ID : 033-213303183-20200127-DEL2020-010-DE
2020 - 00087-01	2193 - ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE	EDUCATION A L'IMAGE	20 000,00
TOTAUX			5 63 518,00

Opération	PE115O003 - Animation jeunesse		
AP/EPCP	PE115E01 - Dépenses de fonctionnement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2020 - 00092-01	2193 - ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE	EDUCATION A L'IMAGE	10 000,00
2020 - 00094-01	7669 - LES ARTS AU MUR	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	8 000,00
2020 - 00096-01	6394 - ASSOC SPORTIVE PESSAC CHATAIGNERAIE	ACTIONS SOCIO EDUCATIVES	6 000,00
2020 - 00097-01	8130 - ASS ESPA SOC ANIMATION ALAIN COUDERT	ACTIONS SOCIO EDUCATIVES	19 500,00
2020 - 00098-01	7867 - ASS LA CHATAIGNERAIE	ACTIONS SOCIO EDUCATIVES	18 650,00
2020 - 00099-01	7865 - ASS ALOUETTE ANIMATION	ACTIONS SOCIO EDUCATIVES	17 800,00
2020 - 00100-01	8044 - CSGT DE PESSAC	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	12 000,00
2020 - 00101-01	8204 - OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE PESSAC	VACANCES SPORTIVES	1 000,00
2020 - 00139-01	7953 - UNION SPORTIVE SAIGE AMIS DE PESSAC	ACTION SOCIO-EDUCATIVES	26 000,00
		9	118 950,00

Opération	PE116O005 - Soutien à la pratique culturelle		
AP/EPCP	PE116E01 - Dépenses de fonctionnement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2019 - 00037-01	7859 - ART HONO	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	400,00
2019 - 00078-01	7542 - ASS DES CINEMAS DE PROXIMITE GIRONDE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	900,00
2019 - 00080-01	8118 - ESPOIR PESSACAIS GROUP ARTIST	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	1 700,00
2019 - 00082-01	8714 - LA MAISON DU PATRIMOINE DE PESSAC	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	700,00
2019 - 00083-01	8078 - ARIANNA ENSEMBLE VOCAL DE PESSAC	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	2 500,00
2019 - 00084-01	8296 - ASS COEUR SOLEIL	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	500,00
2019 - 00085-01	8276 - CROQU NOTES MAGONTY	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	250,00
2019 - 00086-01	8076 - DANSE ET RYTHME UFOLEA	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	3 500,00
2019 - 00087-02	1372 - ECOLE MUSIQUE VERTHAMON	SUBVENTION TARIFS SPECIFIQUES	4 500,00
2019 - 00087-04	1372 - ECOLE MUSIQUE VERTHAMON	SUBVENTION MISE EN PLACE JURY D'EXAMENS	1 100,00
2019 - 00087-05	1372 - ECOLE MUSIQUE VERTHAMON	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	151 297,00
2019 - 00088-02	8072 - ESPACE MUSICAL DE PESSAC	SUBVENTION TARIFS SPECIFIQUES	4 400,00
2019 - 00088-03	8072 - ESPACE MUSICAL DE PESSAC	SUBVENTION MISE EN PLACE JURY D'EXAMENS	1 040,00
2019 - 00088-04	8072 - ESPACE MUSICAL DE PESSAC	SUBVENTION POUR ORCHESTRE SYMPHONIQUE	10 000,00
2019 - 00088-05	8072 - ESPACE MUSICAL DE PESSAC	SUBVENTION FONCTIONNEMENT SOLDE	187 703,00
2019 - 00089-01	7650 - ENSEMBLE VOCAL CHANTENOES	SUBVENTION MUSIQUES SPIRITUELLES	250,00
2019 - 00090-01	8007 - ASSO SAX & CO	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	13 585,00
2019 - 00091-01	8131 - SOC MUSICALE SAINT MARTIN DE PESSAC	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	6 500,00
2019 - 00091-02	8131 - SOC MUSICALE SAINT MARTIN DE PESSAC	SUBVENTION POUR SOIREES A THEMES 28/03/20	400,00
2019 - 00091-03	8131 - SOC MUSICALE SAINT MARTIN DE PESSAC	SUBVENTION CONCERT SAINTE-CECILE	200,00
2019 - 00092-01	8120 - SYNDICAT DE PESSAC BOURG	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	700,00
2019 - 00244-01	8250 - COMITE DE QUARTIER DE BRIVAZAC CANDAU	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	700,00
2019 - 00247-01	8153 - SYNDICAT DE QUARTIER CAP DE BOS	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	700,00
2019 - 00249-01	8053 - JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE	SUBVENTION POUR CONCERTS SCOLAIRES	1 525,00
2019 - 00250-01	8756 - COMITE DE QUARTIER CHIQUET FONTAUDIN	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	300,00
2019 - 00252-01	8134 - SYND DEFENSE FETES BIENFAISANCE QUARTIER	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	750,00
2019 - 00253-01	6229 - COMITE DEFENSE FETES QUARTIERS MONTEIL	SUBVENTON MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	750,00
2019 - 00253-02	6229 - COMITE DEFENSE FETES QUARTIERS MONTEIL	SUBVENTION CHORALE CIGALES DU MONDE	250,00
2019 - 00254-01	8757 - COMITE DE DEFENSE ET D ANIMATION DU QUARTIER DE MAGONTY	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	750,00
2019 - 00255-01	8017 - SYNDICAT DE QUARTIER 3M BOURGAILH	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	550,00
2019 - 00256-01	8253 - CTE QUAR SARDINE SYND BIENFAISANCE DEF	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	300,00
2019 - 00259-01	8068 - COMITE VERTHAMON HAUT BRION	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	600,00
2019 - 00260-01	8068 - COMITE VERTHAMON HAUT BRION	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	0,00
2019 - 00262-01	8066 - SYND DEFENSE INTERETS QUAR CTE FETES B	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	500,00
2019 - 00265-01	6976 - CTE DEFENSE INTERETS HABITANTS QUAR CA	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	400,00
2019 - 00269-01	8924 - ENSEMBLE VOCAL LES COPAINS D'ACCORDS	SUBVENTION ANNIVERSAIRE ASSOCIATION	800,00
2019 - 00273-01	8063 - SYNDICAT DE QUARTIER DE TOCTOUCAU PESSAC ET CESTAS	SUBVENTION MUSIQUE DANS LES QUARTIERS	750,00

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

SLO

2019 - 00275-02	7669 - LES ARTS AU MUR	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ID : 033-213303183-20200127-DEL2020-010-DE	
2019 - 00276-01	8297 - ARTUEL	SUBV EXPO PEINTURES ET SCULPTURES		300,00
2019 - 00277-01	7803 - PULS ART	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		3 500,00
2019 - 00278-01	7817 - O SOL DE PORTUGAL	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		400,00
2019 - 00279-01	594 - COMPAGNIE PAS FOLLE LA GUEPE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		500,00
2019 - 00279-02	594 - COMPAGNIE PAS FOLLE LA GUEPE	SUBV PROJET KLOCH CYCLETTE		4 300,00
2019 - 00280-01	6185 - LIBRE ENGAGEMENT ARTISTIQUE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		500,00
2019 - 00282-01	6594 - CLAC DANSE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		800,00
2019 - 00283-02	2193 - ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SOLDE		40 800,00
2019 - 00283-03	2193 - ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE	SUBVENTION ACTIONS EDUCATIVES		8 000,00
2019 - 00283-04	2193 - ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE	SUBV ECOLE DU REGARD		23 000,00
2019 - 00283-05	2193 - ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE	SUBVENTION LA FABRIQUE DU CINE		7 950,00
2019 - 00283-06	2193 - ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE	SUBVENTION UNIVERSITE POPULAIRE CINE		2 000,00
2019 - 00283-07	2193 - ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE	SUBVENTION ECOLE ET CINEMA		4 000,00
2019 - 00284-01	8082 - ASS FESTIVAL INTERN FILM HISTOIRE PESS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		95 000,00
2019 - 00284-02	8082 - ASS FESTIVAL INTERN FILM HISTOIRE PESS	SUBVENTION ACTIONS SENSIBILISATIONS		13 000,00
2019 - 00285-01	6586 - ASS CULTURELLE DES CASTORS DE PESSAC	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		500,00
2019 - 00286-01	7863 - ESTACA CERCLE OCCITAN PESSAC C DEU BO	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		400,00
2019 - 00287-01	7327 - AUSONE CONSEIL	SUBVENTION MULTI ACTIVITES		0,00
2019 - 00288-01	8043 - ASS SPORT CULTUREL PESSAC ALOUETTE	SUBVENTION MULTI ACTIVITES		3 000,00
2019 - 00087-01	1372 - ECOLE MUSIQUE VERTHAMON	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		64 841,00
2019 - 00088-01	8072 - ESPACE MUSICAL DE PESSAC	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		80 444,00
2019 - 00275-01	7669 - LES ARTS AU MUR	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		27 000,00
2019 - 00283-01	2193 - ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		68 000,00
TOTAUX			57	809 185,00

Opération	PE116O005 - Soutien à la pratique culturelle		
AP/EPCP	PE116E02 - Dépenses d'investissement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2019 - 00283-08	2193 - ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE	SUBVENTION EQUIPEMENT NUMERIQUE PROJECT.	10 000,00
2019 - 00283-09	2193 - ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE	SUBVENTION EQUIPEMENT PROJET FIDELIO	4 994,00
2019 - 00284-03	8082 - ASS FESTIVAL INTERN FILM HISTOIRE PESS	SUBVENTION EQUIPEMENT MOBILIER ET MATERIEL	2 000,00
TOTAUX		4	16 994,00

Opération	PE117O001 - Vie associative		
AP/EPCP	PE117E01 - Dépenses de fonctionnement		
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention
2020 - 00007-01	8756 - COMITE DE QUARTIER CHIQUET FONTAUDIN	SUB FCTNT SQ CHIQUET	500,00
2020 - 00008-01	8066 - SYND DEFENSE INTERETS QUAR CTE FETES B	SUBV FONCT SQ ECHOPPES VALLON 2020	800,00
2020 - 00009-01	8017 - SYNDICAT DE QUARTIER 3M BOURGAILH	SUBV FONCT SQ 3M BOURGAILH 2020	800,00
2020 - 00011-01	8153 - SYNDICAT DE QUARTIER CAP DE BOS	SUBV FONCT SQ CAP DE BOS	800,00
2020 - 00012-01	7689 - ASSOC DE CHASSE TOCTOUCAU LESTICAIRE	SUBV FONCT CHASSE TOCTOUCAU	500,00
2020 - 00014-01	8069 - CTE ENTENTE ANC COMB VICTIMES GUERRE P	SUBV FONCT ANCIENS COMBATTANTS	1 500,00
2020 - 00014-03	8069 - CTE ENTENTE ANC COMB VICTIMES GUERRE P	SUBV PHOTOS SERVICE MILITAIRE	1 500,00
2020 - 00015-01	6214 - ALLIANCE DU COEUR SUD-OUEST	SUBV ORGANISATION CONGRES CARDIOLOGIE	350,00
2020 - 00015-02	6214 - ALLIANCE DU COEUR SUD-OUEST	SUBV POUR 10EME ANNIVERSAIRE	450,00
2020 - 00016-01	8151 - CTE ASS DEFENSE DES MALADES INVALIDES	SUBV FONCT AMI33	300,00
2020 - 00019-01	6229 - COMITE DEFENSE FETES QUARTIERS MONTEIL	SUBV FONCT CQ LE MONTEIL	1 600,00
2020 - 00020-01	8120 - SYNDICAT DE PESSAC BOURG	SUBV FONCT SQ PESSAC BOURG	500,00
2020 - 00020-02	8120 - SYNDICAT DE PESSAC BOURG	SUBV FONCT SQ PESSAC BOURG COMMUNICATION	300,00
2020 - 00021-01	8759 - SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	SUBV FONCT MEDAILLES MILITAIRE	200,00
2020 - 00025-01	8038 - CTE QUAR CAMPONAC CHATAIGNERAIE LADONN	SUBV FONCT CQ CCLAPS	800,00
2020 - 00027-01	8753 - L.D.H. DES GRAVES	SUBV FONCT L.D.H. DES GRAVES	200,00
2020 - 00028-01	8758 - FEDERATION SYNDICATS DE QUARTIERS	SUBV FONCT FEDERATION SYND QUARTIERS	1 500,00
2020 - 00030-01	8134 - SYND DEFENSE FETES BIENFAISANCE QUARTI	SUBV FONCT SQ FRANCE	800,00
2020 - 00030-02	8134 - SYND DEFENSE FETES BIENFAISANCE QUARTIER	SUBV ORG.SECURITE DE LA FETE DE QUARTIER	1 500,00
2020 - 00031-01	8068 - COMITE VERTHAMON HAUT BRION	SUBV FONCT CQ VERTHAMON	800,00
2020 - 00032-01	8063 - SYNDICAT DE QUARTIER DE TOCTOUCAU PESSAC ET CESTAS	SUBV FONCT SQ TOCTOUCAU	800,00
2020 - 00033-01	8757 - COMITE DE DEFENSE ET D ANIMATION DU QUARTIER DE MAGONTY	SUBV FONCT CQ MAGONTY	800,00
2020 - 00034-01	8250 - COMITE DE QUARTIER DE BRIVAZAC CANDAU	SUBV FONCT CQ BRIVAZAC	800,00
2020 - 00035-01	8253 - CTE QUAR SARDINE SYND BIENFAISANCE DEF	SUBV FONCT CQ SARDINE	800,00
2020 - 00036-01	8081 - COMITE DE JUMELAGE	SUBV FONCT COMITE DE JUMELAGE	4 500,00
2020 - 00036-02	8081 - COMITE DE JUMELAGE	SUBV COMITE JUMELAGE PROJET GALATI	4 000,00

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

 SLO

2020 - 00037-01	8751 - SUR LE CHEMIN D'EAGE	SUBV FONCT CHEMIN D'EAGE	ID : 033-213303183-20200127-DEL2020-010-DE
2020 - 00038-01	6976 - CTE DEFENSE INTERETS HABITANTS QUAR CASINO	SUBV FONCT CQ DU CASINO	800,00
2020 - 00041-01	7332 - THE O BULLES	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT THE O'BULLES	500,00
TOTAUX		35	29 100,00
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			16 994,00
TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT			1 881 332,50
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS			1 898 326,50

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_011

Objet : Attribution de la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pessac

Monsieur Najji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 3 février 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention ayant pour objet d'une part de rappeler les missions confiées au Centre communal d'action sociale (CCAS) par la loi et celles relevant d'un volonté municipale et d'autre part de déterminer les moyens de gestion mis à disposition par la Ville.

Cette convention a été modifiée par un avenant n°1 ayant pour objet de préciser la répartition des missions entre CCAS et la Ville concernant l'activité de portage et de service des repas à domicile et en foyers restaurant des personnes du 3^{ème} âge.

Suite à la mutualisation des missions liées à la gestion des ressources humaines, aux finances, aux affaires juridiques, à la commande publique et au numérique, la convention a fait l'objet d'un avenant n°2.

Un avenant n°3 a également été conclu concernant la refacturation par la Ville de Pessac au CCAS pour les marchés et groupements de commande.

Cet avenant a également eu pour objet la prise en compte d'évolution de missions confiées au CCAS.

Conformément à l'article 2.1 « gestion financière » 3^{ème} alinéa, la ville verse une subvention dont le montant est calculé annuellement lors de la préparation du budget. Son mandatement se fera sous forme d'acomptes en fonction des besoins de trésorerie du CCAS.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a ouvert 5 200 000 € de crédits au titre de la subvention à verser au CCAS.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- d'approuver le versement d'une subvention au CCAS de 5 200 000 € au titre de l'exercice 2020.
- d'imputer cette dépense au chapitre 65, fonction 520, ouvert au budget 2020.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najj YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_012

Objet : Création d'un terrain synthétique sur la plaine des sports de Saige - Demande de subventions et plan de financement prévisionnel

Monsieur Jean-Luc BOSC, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

La création d'équipements sportifs modernes, de qualité, conformes aux homologations fédérales et favorisant le développement du sport pour tous les Pessacais est un des axes majeurs de la politique sportive de la Ville.

Ainsi, dans la continuité de la rénovation du COSEC et dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Saige, la Ville de Pessac souhaite continuer de renforcer l'attractivité de la plaine sportive de Saige par la création d'un terrain de football en revêtement synthétique en lieu et place du terrain en herbe actuel.

Cet équipement s'intègre en complémentarité et dans la continuité des travaux réalisés sur le COSEC, notamment l'extension de 210 m² qui comprend des vestiaires joueurs et arbitres nécessaires aux compétitions.

En effet, la plaine des sports de Saige compte deux terrains plein air pouvant être dédiés à la pratique sportive, mais aucun de ces deux équipements ne répond aux normes d'homologations nécessaires à une pratique sportive de qualité et permettant le développement du tissu associatif.

De nouvelle génération, avec remplissage matériaux bio-sourcés, ce terrain permettra d'accueillir les matchs jusqu'au niveau régional, dans un cadre de qualité et de palier le déficit de terrains de catégorie 5 sur la commune, tout en assurant une continuité d'activité en période hivernale pour les clubs du territoire.

Par cette opération, la Ville crée un équipement structurant du sport pessacais, qui valorisera l'image du quartier et contribuera à son ouverture, à travers son activité sportive.

Cette création d'infrastructure s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain du quartier et dans une vision intégrée des différents équipements de la plaine sportive de Saige. Il bénéficiera en journée aux scolaires et associations socio-sportives et en soirée et les week-end aux clubs de sports de la commune.

Le coût prévisionnel des travaux de cet équipement s'élève à 1 028 000 € HT soit 1 233 000 € TTC.

La Fédération Française de Football (FFF), le Département de la Gironde et la Région Nouvelle Aquitaine sont susceptibles d'apporter leurs soutiens financiers à sa réalisation.

La réalisation de ces travaux est susceptible de bénéficier de cofinancements selon le plan de prévisionnel défini ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Travaux (HT)	1 028 000 €	Fédération Française de Football	50 000 €
		Conseil départemental avec coefficient de solidarité 1,5 (QPV)	360 000 €
		Région Nouvelle Aquitaine	205 600 €
		Ville de Pessac	412 400 €
Total Travaux (HT)	1 028 000 €	Total	1 028 000 €

La Ville de Pessac s'engage à assurer la prise en charge de ces dépenses, si les financements sollicités étaient moindres.

Par ailleurs la Ville de Pessac peut être amenée à solliciter d'autres aides, notamment l'Agence nationale du sport, afin de compléter ce plan de financements.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le projet de création d'un terrain synthétique sur la plaine des sports de Saige et son plan de financement prévisionnel
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Patrick GUILLEMOTEAU, Sonya MULLER, Sébastien SAINT-PASTEUR

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le



ID : 033-213303183-20200127-DEL2020_012-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najj YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_013

Objet : Création d'un terrain synthétique sur la plaine des sports de Saige - Attribution des marchés

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Une consultation a été lancée le 02 décembre 2019 dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Cette consultation a pour objet la construction d'un terrain en gazon synthétique de catégorie 5, situé à la Plaine sportive de Saige.

Ce marché ordinaire est décomposé en 2 lots : Lot 1 (démolition – VRD – plateaux sportifs) et Lot 2 (infrastructures sportives).

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le délai d'exécution est de 4 mois pour chaque lot.

La commission d'appel d'offres en séance du 16 janvier 2020 a procédé au jugement des offres et au choix des titulaires et a retenu l'offre de base.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1414-2 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres lors de la séance du 16 janvier 2020,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les attributaires suivants :

Lot 1 (démolition – VRD – plateaux sportifs) : ART DAN Sas, Le Prouzeau, 44470 Carquefou pour un montant estimatif de 316 000,00 € H.T. soit 379 200,00 € T.T.C.

Lot 2 (infrastructures sportives) : Sarl ARNAUD SPORTS, 1 RD 70, 31380 Garidech pour un montant estimatif de 745 600,06 € H.T. soit 894 720,07 € T.T.C.

La forme du contrat est un marché ordinaire à prix unitaires pour chaque lot.

C'est l'offre de base qui a été retenue

- de dire que les crédits seront prélevés à l'article 2313 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najj YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_014

Objet : Accord-cadre multi-attributaires de travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal - Attribution des marchés

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Une consultation a été lancée le 22 novembre 2019 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord cadre multi-attributaires de travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti de la commune. Chaque lot sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques.

L'accord-cadre avec minimum est passé en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il comporte 6 lots désignés ci -après :

Lot 1 (serrurerie)

Lot 2 (plâtrerie, faux plafonds)

Lot 3 (revêtements de sols, sols souples, carrelage, faïence et autres sols)

Lot 4 (peinture, nettoyage)

Lot 5 (électricité)

Lot 6 (plomberie)

La durée de chaque accord-cadre est d'une durée initiale d'un an à compter de la notification du contrat, il peut être reconduit 3 fois pour la même durée dans la limite de 4 ans.

La commission d'appel d'offres en séance du 16 janvier 2020 a procédé au jugement des offres et au choix des titulaires.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1414-2 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres lors de la séance du 16 janvier 2020,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés en accord cadre à bons de commande avec minimum avec les attributaires suivants :

Lot 1 (serrurerie) : AQUITAINE SERRURERIE PLOMBERIE, 20 avenue Antoine Becquerel, 33600 Pessac

Lot 2 (plâtrerie, faux plafonds) :

- COPEP, 15 rue Eugène Chevreul, ZA Magellan, 33600 Pessac

- Sarl PEINTURE PLÂTRERIE GÉNÉRALE, 5 ZA du grand chemin, 33370 Yvrac

- Sarl MTX, 2 rue Henry Le Chatelier, 33600 Pessac

Lot 3 (revêtements de sols, sols souples, carrelage, faïence et autres sols) : Sarl MTX, 2 rue Henry Le Chatelier, 33600 Pessac

Lot 4 (peinture, nettoyage) :

BATI ENTREPRISE, 6 rue Galilée, 33600 Pessac

CORALLYS, 5 allées de Tourny, 33000 Bordeaux

LTB AQUITAINE Sarl, 4 rue Galeben, ZAC Mios 2000, 33380 Mios

Lot 5 (électricité) :

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - AQUITAINE, 66/68 avenue de Magellan, 33608 Pessac Cedex

Ets GENSON, 9 allée Félix Nadar, 33700 Mérignac

ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE JP FAUCHE, 208 avenue du Haut-Lévêque, 33600 Pessac

Lot 6 (plomberie) :

AQUITAINE SERRURERIE PLOMBERIE, 20 avenue Antoine Becquerel, 33600 Pessac

Sarl SERSET, 139 avenue du Maréchal Leclerc, 33130 Bègles

La forme du contrat est un accord-cadre à bons de commande pour chaque lot. La durée de chaque accord-cadre est d'une durée initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit 3 fois pour la même durée dans la limite de 4 ans.

- de dire que les crédits seront prélevés à l'article 2313 et 615221 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

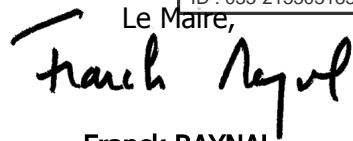
Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20200127-DEL2020_014-DE

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najj YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_015

Objet : Accord-cadre mono-attributaire de travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal - Attribution des marchés

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Une consultation a été lancée le 22 novembre 2019 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire de travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti de la commune.

L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il comporte 7 lots désignés ci-après :
Lot 1 (désamiantage)

- Lot 2 (gros œuvre, démolition)
- Lot 3 (VRD, assainissement)
- Lot 4 (charpente, couverture)
- Lot 5 (étanchéité)
- Lot 6 (menuiseries extérieures)
- Lot 7 (menuiseries intérieures)

La durée de chaque accord-cadre est d'une durée initiale d'un an à compter de la notification du contrat, il peut être reconduit 3 fois pour la même durée dans la limite de 4 ans.

La commission d'appel d'offres en séance du 16 janvier 2020 a procédé au jugement des offres et au choix des titulaires.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1414-2 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres lors de la séance du 16 janvier 2020,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés en accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum avec les attributaires suivants :

Lot 1 (désamiantage) : VALGO, 72 rue Aristide Briand, 76650 Petite Couronne

Lot 2 (gros œuvre, démolition) : FLANEUSE, parc d'activité Magellan, 13 rue Claude Chappe, 33600 Pessac

Lot 3 (VRD, assainissement) : SNC EIFFAGE ROUTE SUD OUEST Établissement Aquitaine, 10 rue Toussaint Catros, CS 10006, 33187 Le Haillan

Lot 4 (charpente, couverture) : Sarl GALLEGO, 4 bis rue de la Moune, 33310 Lormont

Lot 5 (étanchéité) : SOCIÉTÉ BORDELAISE D'ETANCHEITE, 10 rue Pablo Néruda, 33140 Villenave d'Ornon

Lot 6 (menuiseries extérieures) : Sarl PEINTURE PLÂTRERIE GÉNÉRALE, 5 ZA du grand chemin, 33370 Yvrac

Lot 7 (menuiseries intérieures) : Ets BERTRAND, 17 rue Jules Testaud, 33700 Mérignac

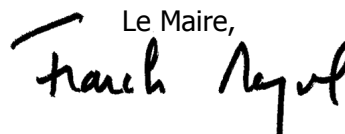
La forme du contrat est un accord - cadre à bons de commande pour chaque lot.

La durée de chaque accord-cadre est d'une durée initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit 3 fois pour la même durée dans la limite de 4 ans.

- de dire que les crédits seront prélevés à l'article 2313 et 615221 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najj YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_016

**Objet : Reprise de concessions et organisation d'obsèques de personnes les plus démunies
- Attribution des marchés**

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Une consultation a été lancée le 18 novembre 2019 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert portant sur la reprise de concessions et l'organisation d'obsèques de personnes les plus démunies.

Il s'agit d'un marché de services dont la procédure de passation est soumise aux articles L2124-2, R2124 1° et suivants du code de la commande publique.

La forme du contrat est un accord-cadre sans minimum ni maximum exécuté au moyen de bons de commande pour chaque lot.

Il est décomposé en 2 lots désignés ci-après :

Lot 1 (Reprise des concessions funéraires abandonnées, échues et non renouvelées) : cette prestation concerne la reprise des concessions funéraires abandonnées, échues et

non renouvelées pour dépôt des restes mortels dans l'ossuaire communal ou incinération dans un crématorium agréé.

Lot 2 (Organisation des obsèques et inhumation des personnes démunies) : cette prestation concerne l'organisation des obsèques et l'inhumation des personnes démunies de ressources ou sans famille

La durée de chaque accord-cadre est d'une durée initiale d'un an à compter de la notification du contrat, il peut être reconduit 3 fois pour la même durée dans la limite de 4 ans.

La commission d'appel d'offres en séance du 16 janvier 2020 a procédé au jugement des offres et au choix des titulaires.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1414-2 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres lors de la séance du 16 janvier 2020,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés en accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum avec les attributaires suivants :

Lot 1 (Reprise des concessions funéraires abandonnées, échues et non renouvelées) : REBITEC – 19 rue Galilée à Montreuil (93100)

Lot 2 (Organisation des obsèques et l'inhumation des personnes démunies) : ce lot a été déclaré infructueux. Il sera relancé en procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article L.2122-22 du code de la commande publique.

La forme du contrat est un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum pour chaque lot. La durée de chaque accord-cadre est d'une durée initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit 3 fois pour la même durée dans la limite de 4 ans.

- de dire que les crédits seront prélevés à l'article 6288, chapitre 011 fonction 026 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_017

Objet : Villa Clément V - Construction de la maison de la vie associative - avenants aux marchés 18025A/B/C/D/Ea/Eb/F/J/H/K et L

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Lors des séances des 9 juillet et 24 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé l'attribution des marchés de travaux pour la construction d'une maison de la vie associative.

Lors des séances du 12 février, 25 mars, 11 juin et 8 juillet 2019, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux complémentaires pour les lots 1, 2, 3, 5B, 6 et 9.

Lors de la séance du 30 septembre 2019, le conseil municipal a approuvé la modification de délais pour la réalisation des travaux des lots 1, 2, 3, 4, 5A, 5B, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 et la réalisation de travaux complémentaires pour le lot 2.

Suite aux travaux de terrassement, il est nécessaire d'évacuer des blocs de béton. De plus du fait d'une modification du réseau Eau Potable, un complément de terrassement et

remblais doit être réalisé. Ces prestations entraînent une plus-value au marché initialement conclu pour le lot 1.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **COLAS** titulaire du marché **18025A** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant de l'avenant n°2 HT	Montant de l'avenant n°3 HT	%	Nouveau Montant du marché HT
COLAS	62 653,40 €	9006,80 €	O (modification de délais)	961,70 €	15,91	72 621,90 €

La prolongation des délais de chantier entraîne l'augmentation de la location du cantonnement. Des adaptations techniques sont nécessaires suite à la modification des isolants mis en place et imposent la réalisation de carottages complémentaires et la réalisation de trémies dans le plancher du R+1. Le flocage coupe-feu doit également être repris suite à sa dégradation par le lot faux-plafonds. Enfin, il est nécessaire de réaliser des couvertines en acier galvanisé pré laqué pour assurer l'étanchéité pérenne en façade suite à un défaut de conception.

Ces prestations entraînent une plus-value au marché initialement conclu pour le lot 2.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **SMS** titulaire du marché **18025B** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant de l'avenant n°2 HT	Montant de l'avenant n°3 HT	Montant de l'avenant 4 HT	Montant de l'avenant 5 HT	%	Nouveau Montant du marché HT
SMS	395 000 €	2 850 €	25 545,20 €	11 409,45 €	O (délais)	10 706,15 €	12,78	445 510,80 €

Pour parfaire les ouvrages, il convient de réaliser des compléments d'habillage ainsi que de réaliser des couvertines pour le traitement de points singuliers non décrits au CCTP.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **AQUITAINE MAISON BOIS** titulaire du marché **18025C** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant de l'avenant n°2 HT	Montant de l'avenant n°3 HT	%	Nouveau Montant du marché HT
AQUITAINE MAISON BOIS	45 643,56 €	3 052,20 €	O (modification de délais)	1 766 €	10,55	50 461,76 €

Pour accéder au local technique il est nécessaire de réaliser des adaptations de l'échelle à crinoline. D'autre part, le bureau de contrôle, suite à des modifications, a demandé la suppression du garde-corps de la fenêtre du R+1. Ces prestations n'entraînent pas de plus-value au marché initialement conclu pour le lot 4.

L'ensemble de ces adaptations représente un équilibre au marché de l'entreprise **METALNEO** titulaire du marché **18025D** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant de l'avenant n°2 HT	%	Nouveau Montant du marché HT
METALNEO	17 331,50 €	O (modification de délais)	0	0	17 331,50 €

Des travaux complémentaires ont été demandés et portent sur la livraison de 72 boîtes aux lettres, installation d'une plinthe crémaillère et la mise en place de panneaux en contreplaqué pour réaliser des finitions autour des tuyaux passant dans le local technique. Des travaux ont été supprimés à savoir la fourniture de stores screens au R+1, des protections d'angles et la suppression de 4 trappes techniques.

Ces prestations entraînent une moins-value et une plus-value au marché initialement conclu pour le lot 5A.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **ARTBOIS** titulaire du marché **18025Ea** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant de l'avenant n°2 HT	%	Nouveau Montant du marché HT
ARTBOIS	93 000 €	0 (délais)	1 387,30 €	1,49	94 387,30 €

Des modifications par rapport au marché initial ont dû être apportées suite à une demande des riverains et portent sur le remplacement des stores screens par une vitrophanie brise-vue. Il est nécessaire également d'améliorer les finitions par la mise en place de capotages métalliques et de joints acryliques.

Ces prestations entraînent des moins et plus-value au marché initialement conclu pour le lot 5B.

L'ensemble de ces adaptations ne représente pas de modifications au marché de l'entreprise **SPEMETAL** titulaire du marché **18025Eb** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant de l'avenant n°2 HT	Montant de l'avenant n°3 HT	%	Nouveau Montant du marché HT
SPEMETAL	58 240 €	1 040 €	0 (modification de délais)	0	1,78	59 280 €

Suite à la demande du bureau de contrôle, un doublage coupe-feu 1h et des doublages thermiques autour de la gaine d'ascenseur doivent être réalisés.

Par ailleurs, de mauvaises techniques employées par cette entreprise ont eu des répercussions sur les travaux réalisés par d'autres lots, ceci engendre la nécessité de reprendre le flocage dégradé suite à l'installation de la structure du faux-plafond (pour le lot 2), la dépose et repose de goulottes (pour le lot 8) et l'encastrement de gaines (pour le lot 8).

Ces prestations entraînent une plus-value au marché initialement conclu pour le lot 6.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **MA DECORATION** titulaire du marché **18025F** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant de l'avenant n°2 HT	Montant de l'avenant n°3 HT	%	Nouveau Montant du marché HT
MA DECORATION	36 000 €	3 505,05 €	0 (modification de délais)	562 €	11,30	40 067,05 €

Afin de terminer les travaux et de procéder aux mises en service techniques, une alimentation électrique provisoire a dû être mise en place dans l'attente du branchement définitif par ENEDIS. Par ailleurs, des travaux de dépose de goulottes et encastres des gaines ont été nécessaires suite au retard du lot 6

Ces prestations entraînent une plus-value au marché initialement conclu pour le lot 8.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **ETRELEC** titulaire du marché **18025H** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant de l'avenant n°2 HT	%	Nouveau Montant du marché HT
ETRELEC	62 901 €	0 délais	3 238 €	5,15	66 139 €

Des mises en peinture supplémentaires sont demandées par le Maître d'Ouvrage. Elles portent sur les poteaux béton initialement prévus bruts ainsi que sur l'ensemble des soffites et coffres créés. En revanche certaines prestations initialement prévues ont été supprimées face à l'incapacité de l'entreprise à les réaliser.

Ces prestations entraînent des moins-value pour un montant de 4 283,08 € HT et plus-value pour un montant de 2 600,00 € HT au marché initialement conclu pour le lot 10. L'ensemble de ces adaptations représente une moins-value au marché de l'entreprise **MA DECORATION** titulaire du marché **18025J** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant de l'avenant n°2 HT	%	Nouveau Montant du marché HT
MA DECORATION	17 500 €	0 (modification de délais)	- 4 283,08 €	- 24,47	13 216,92 €

Il est nécessaire de procéder à un nettoyage du chantier et à l'évacuation de bennes. Ces prestations entraînent une plus-value au marché initialement conclu pour le lot 11. L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **DURET** titulaire du marché **18025K** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant de l'avenant n°2 HT	%	Nouveau Montant du marché HT
DURET	24 122 €	0 délais	2 430 €	10	26 552 €

Il a été proposé de modifier des prestations telles que du grillage, de la terre, des pierres, certaines plantations, arrosage automatique, local poubelle, bandes de guidage et regards.

Ces prestations entraînent une moins – value au marché initialement conclu pour le lot 12. L'ensemble de ces adaptations représente une moins-value au marché de l'entreprise **ID VERDE** titulaire du marché **18025L** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant de l'avenant n°2 HT	%	Nouveau Montant du marché HT
ID VERDE	37 000 €	0 délais	- 840,51 €	- 2,27	36 159,49 €

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 janvier 2020 a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'avis de la commission d'appel d'offre du 16 janvier 2020,

- d'approuver la passation de l'avenant n°3 au marché 18025A conclu avec la société COLAS
- d'approuver la passation de l'avenant n°5 au marché 18025B conclu avec la société SMS
- d'approuver la passation de l'avenant n°3 au marché 18025C conclu avec la société AQUITAINE MAISON BOIS
- d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché 18025D conclu avec la société METALNEO
- d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché 18025Ea conclu avec la société ARTBOIS24
- d'approuver la passation de l'avenant n°3 au marché 18025Eb conclu avec la société SPEMETAL
- d'approuver la passation de l'avenant n°3 au marché 18025F conclu avec la société M.A. DECORATION
- d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché 18025H conclu avec la société ETRELEC

- d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché 18025J conclu avec la société P.A. DECORATION
- d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché 18025K conclu avec la société Société REVETEMENTS DURET
- d'approuver la passation de l'avenant n° 2 au marché 18025L conclu avec la société Société IDVERDE

-de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_018

Objet : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier – avenants aux marchés 18010B/C/F/G/H/I/J/L

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Lors des séances des 14 décembre 2015, 6 février et 9 octobre 2017, 26 mars, 22 mai et 9 juillet 2018, 12 février, 11 juin, 9 juillet et du 1^{er} octobre 2019, le conseil municipal a approuvé :

- le lancement de l'opération de restructuration et d'extension des écoles Jean Cordier,
- le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,
- la composition du jury pour le choix du maître d'œuvre et le montant des indemnités des Maîtres d'œuvre participant au jury,
- le montant des primes allouées aux trois candidats autorisés à concourir (phase Esquisse),
- la sollicitation de subventions auxquelles la ville peut prétendre,
- l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à BDM Architectes,

- l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre (marché n°17002),
- l'attribution des marchés de travaux
- l'avenant n°1 au marché 18010L relatif à la fusion-absorption de la société SPIE Sud-Ouest, titulaire du lot n°12 (Électricité), au profit de la société SPIE Industrie & Tertiaire.
- l'avenant n°1 au marché 18010B relatif aux prestations supplémentaires
- l'avenant n°2 au marché 18010B et avenant n°1 au marché 18010O
- l'avenant n°1 au marché 18010L relatif aux prestations supplémentaires
- les avenants n°1 aux marchés 18010C/E/F/G/H/I/J, l'avenant n°2 au marché 18010I0 et les avenants n°3 aux marchés 18010B/L

L'anticipation des travaux dans le bâtiment élémentaire, a impliqué de créer une porte issue de secours pour éviter une impasse.

Suite à la défaillance et à la résiliation du marché de l'entreprise SITEX, l'entreprise SMS reprendra les prestations prévues pour ce lot.

Durant les travaux qui ont eu lieu cet été, une ferme du préau de la cour maternelle a dû être supprimée.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de réalisation des terrassements pour la conception du nouveau bâtiment maternelle, des canalisations amiantées ont été découvertes.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **SMS** titulaire du marché **18010B** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	Montant de l'avenant n°2 TTC	Montant de l'avenant n°3 TTC	Montant de l'avenant n°4 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
SMS	1 914 578,40 €	20 754 €	11 766 €	55 713,46 €	87 922,03 €	9,20	2 090 733,89 €

Des reprises structurelles ont dû être réalisées pour modifier la charpente existante du bâtiment de l'école élémentaire Jean Cordier. Des chevêtres ont été créés pour le passage des gaines de ventilation. Enfin, une extension du préau neuf dans la cour de l'école maternelle Jean Cordier, est prévue.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **LAMECOL** titulaire du marché **18010C** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	Montant de l'avenant n°2 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
LAMECOL	454 200 €	18 178,80 €	10 279,28 €	6,27	482 658,08 €

L'anticipation des travaux dans le bâtiment élémentaire a impliqué la création d'une porte issue de secours pour éviter une impasse. Par ailleurs, un boîtier de centralisation des commandes de brise-soleil a dû être mis en place dans les salles de classes.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **SML** titulaire du marché **18010F** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	Montant de l'avenant n°2 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
SML	351 168,06 €	2 525,41 €	8 284,04 €	3,08	361 977,51 €

L'anticipation des travaux dans le bâtiment élémentaire de l'école Jean Cordier, a impliqué la création d'une porte issue de secours pour éviter de créer un cul-de-sac, la modification de la disposition des boîtes aux lettres, l'installation d'une trappe en sol dans le local informatique pour cacher la sortie des fourreaux et la fourniture de clés supplémentaires à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **SML** titulaire du marché **18010G** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	Montant de l'avenant n°2 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
SML	265 998,72 €	13 332 €	4 083,60 €	6,55	283 414,32 €

L'anticipation des travaux dans le bâtiment de l'école élémentaire Jean Cordier, a impliqué la création de cloisons provisoires pour séparer la zone travaux du reste du bâtiment. Diverses adaptations en phase 1, ont été prévues pour optimiser les coûts. Par ailleurs, lors des travaux de démolition, nous avons découvert que l'état des murs ne nous permettait pas de réaliser la prestation prévue au marché.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **ALPHABAT** titulaire du marché **18010H** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	Montant de l'avenant n°2 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
ALPHABAT	455 800,92 €	14 880,01 €	6 096 €	4,60	476 776,93 €

Les plans vasques ont été oubliés au projet Réalisation de prestations complémentaires : portes coupe-feu pour réseaux, tablettes en bois pour appuis de fenêtres Par ailleurs, suite à la commission de sécurité, il nous a été demandé de remplacer les plaques de signalétique des sanitaires.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **ARTBOIS 24** titulaire du marché **18010I** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	Montant de l'avenant n°2 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
ARTBOIS 24	359 643,90 €	10 434 €	8 982 €	5,40	379 059,90 €

Suite à la démolition des carrelages des salles à réhabiliter dans le bâtiment « maternelle » de l'école Jean Cordier, il s'avère nécessaire de réaliser une chape de ciment pour rattraper les niveaux.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **PLAMURSOL** titulaire du marché **18010J** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	Montant de l'avenant n°2 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
PLAMURSOL	269 141,95 €	583,78 €	5 216,40 €	2,16	274 942,13 €

Des travaux complémentaires en électricité doivent être réalisés en VDI.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise **SPIE** titulaire du marché **18010L** selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant du marché initial TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	Montant de l'avenant n°2 TTC	Montant de l'avenant n°3 TTC	Montant de l'avenant n°4 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
SPIE	412 670,22 €	TRANSFERT	2 413,13 €	39 776,28 €	4 029,62 €	11,20	458 889,25 €

La commission d'Appel d'Offres réunie le 16 janvier 2020 a émis un avis favorable à ces adaptations.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2020,

- d'approuver la passation :
- de l'avenant n°4 au marché 18010B conclu avec la société SMS,
- de l'avenant n°2 au marché 18010C conclu avec la société LAMECOL,
- de l'avenant n°2 au marché 18010F conclu avec la société SML,
- de l'avenant n°2 au marché 18010G conclu avec la société SML,
- de l'avenant n°2 au marché 18010H conclu avec la société ALPHABAT,
- de l'avenant n°2 au marché 18010I conclu avec la société ARTBOIS,
- de l'avenant n°2 au marché 18010J conclu avec la société PLAMURSOL,
- de l'avenant n°4 au marché 18010L conclu avec la société SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE.
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najj YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_019

Objet : Modification du tableau des effectifs de la Mairie de Pessac au 1er janvier 2020

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Les variations d'effectif découlant de l'évolution des besoins des services et de la réussite à des concours par les agents rendent nécessaire l'ajustement du tableau des effectifs, selon les modalités ci-dessous.

Les modifications proposées correspondent aux mouvements suivants :

- les évolutions de carrière des agents qui entraînent la suppression des postes correspondant aux grades avant avancement et la création des postes correspondant aux grades après avancement.
- la création de 5 postes correspondant aux besoins des services :
 - un poste de chargé de suivi administratif, financier et de la participation citoyenne à la direction du développement durable.

- un poste de coordinateur des évènements municipaux à la direction de la vie associative et des évènements.
- un poste de community manager vidéaste à la direction de la communication
- un poste de régisseur à la direction des relations usagers pour accueillir un agent du CCAS dans le cadre de la mutualisation des régies.
- un poste d'attaché principal pour remplacer un agent en détachement dans la fonction publique d'État.

Créations	Nb	Suppressions	Nb
Attaché hors classe	1	Directeur territorial	2
Attaché principal	3	Attaché	1
Rédacteur	3	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	5	Adjoint administratif	7
Éducateur territorial de jeunes enfants 1 ^{ère} classe	1	Éducateur principal de jeunes enfants	1
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	10	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	17
Ingénieur en chef hors classe	1	Ingénieur en chef	1
Ingénieur principal	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	Agent de maîtrise	3
Technicien	1	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	7
Agent de maîtrise principal	3	Adjoint technique territorial	8
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	22	Animateur	1
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	Adjoint territorial d'animation	6
Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	2	Bibliothécaire	2
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	6	Assistant de conservation	1
Bibliothécaire principal	2	Adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	1	Éducateur territorial des APS	1
Adjoint territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	Gardien-brigadier	3
Éducateur territorial des APS principal 2 ^{ème} classe	1		
Chef de service de police municipale	1		
Brigadier Chef principal	2		
Total des créations	69	Total des suppressions	64

Ces modifications prennent effet au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu l'avis du Comité technique dans sa séance du 27 janvier 2020,

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs aux évolutions de carrière des fonctionnaires et d'organisation des services,

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20200127-DEL2020_019-DE

- d'approuver les créations et les suppressions de poste présentées ci-dessus.
- de dire que ces modifications viennent modifier le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif de la commune.
- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2020.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_020

Objet : Convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la délégation d'Aquitaine du CNFPT, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Pessac - Avenant n°4

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 4 avril 2016, une convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le CNFPT, la Ville et le CCAS de Pessac, a été adoptée pour les années 2016 à 2018. En 2019, un avenant de cette convention a prorogé d'un an la durée de ce partenariat.

L'avenant n°4 de cette convention a pour objet de proroger de nouveau d'un an la durée du partenariat.

Pour l'année 2020, le nombre de journée-formation à organiser par le CNFPT et financé dans le cadre de la cotisation est fixé à 35 jours.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°DEL2016_088 du 4 avril 2016,

- d'approuver les termes de l'avenant n°4 au partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le CNFPT, la Ville de Pessac et le CCAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_021

Objet : Vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) obtenus par la Ville

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

De façon continue au titre de la bonne gestion de son patrimoine bâti et dans le cadre de son engagement dans la transition énergétique, la Ville de Pessac réalise des travaux destinés à l'amélioration thermique et énergétique de son patrimoine.

Pour certains de ces travaux, des certificats d'économies d'énergie sont mobilisables et ont permis entre 2017 et 2018 la génération de 3 280 180 kWh cumac. Ces certificats sont valorisables par revente à un obligé via un marché de gré à gré. Conjoncturellement, le marché étant porteur, il est proposé de valoriser les certificats déjà déposés.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le



ID : 033-213303183-20200127-DEL2020_021-DE

- d'autoriser la vente de l'ensemble des certificats d'économie d'énergie actuellement déposés sur la plateforme EMMY
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette vente.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najj YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_022

Objet : Allée de la Pinède - Prise en charge des travaux de réfection de clôture mitoyenne

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

La clôture séparative endommagée par la végétation, entre l'espace boisé communal cadastré IN9, rue Brunet et la parcelle cadastrée IN11, propriété de M. BAPTISTA située allée de la Pinède, nécessite des travaux de réfection.

Cette clôture étant présumée mitoyenne, M. BAPTISTA a sollicité la Commune pour qu'il soit procédé en commun à sa réfection.

A ce titre, la participation financière de la commune interviendra à hauteur de 50 % du montant des travaux sur la base du devis de l'entreprise MCH Patrick Hennequin de 10 210,80 € TTC soit 5 105,40 € TTC.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le versement à M. BAPTISTA de la somme correspondant à la prise en charge à hauteur de 50 % des travaux dans la limite de 5 105,40 € TTC sur présentation de la facture MCH acquittée par M. BAPTISTA.
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_023

Objet : Demande de subventions et d'aides pour la saison culturelle 2020/2021

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La Direction de la Culture met en œuvre le projet culturel de la municipalité en bénéficiant de l'expertise technique et artistique de ses différents services.

En ce sens, la Direction de la Culture assure d'une part l'organisation, la co-production et la diffusion de spectacles vivants professionnels dans le cadre d'une programmation variée ouverte au plus grand nombre et d'autre part, des actions de médiation dans les domaines du spectacle vivant, de l'éducation à l'image (cinéma et audiovisuel), de la lecture publique, du patrimoine et du tourisme.

Les choix artistiques ainsi que les actions engagées génèrent chaque année des partenariats institutionnels destinés à soutenir et à valoriser le projet culturel de la ville qui vise à s'inscrire de façon cohérente et complémentaire dans le paysage culturel de Bordeaux Métropole.

Il convient d'ores et déjà de parfaire le financement des opérations engagées et à venir dans le cadre de la saison 2020/2021 avec le concours de différents partenaires culturels.

Dans cette perspective, il convient de solliciter, pour les exercices budgétaires concernés, des subventions et autres aides de financement auprès des institutions et organismes suivants :

- Office National de Diffusion Artistique (ONDA)
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC)
 - Région Nouvelle-Aquitaine,
 - Département de la Gironde,
 - Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine (OARA),
 - Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC),
- et de tout autre institution et organisme susceptibles d'apporter son soutien au projet culturel de la commune.

Ces demandes porteront sur toutes les actions conduites dans les domaines du spectacle vivant, de l'éducation à l'image (cinéma et audiovisuel), de la lecture publique, du patrimoine et du tourisme.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de rechercher toutes les ressources possibles susceptibles de soutenir la dynamique culturelle impulsée par la Ville de Pessac auprès des structures nationales, régionales, départementales et locales,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possible auprès des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces demandes,
- de déclarer que les recettes seront versées au budget de la ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_024

Objet : Valorisation de la Cité Frugès-Le Corbusier - Vente de carnets de croquis Moleskine

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Depuis le 17 juillet 2016 « l'Œuvre de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement moderne » est inscrite sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO. Au même titre que 16 autres réalisations réparties dans le monde entier, la Cité Frugès a été choisie pour illustrer la valeur universelle exceptionnelle de l'œuvre du grand architecte.

Depuis 2009, la Ville de Pessac est membre fondateur et adhérente de l'Association des sites Le Corbusier. Cette association a porté la candidature de l'itinéraire culturel « Destinations Le Corbusier, promenades architecturales » ayant pour objectifs de :

- valoriser le reste de l'œuvre construite de Le Corbusier,
- canaliser les flux touristiques.

Depuis le mois d'avril 2019, le Conseil de l'Europe a certifié cet itinéraire qui se compose de 23 sites dont la Cité Frugès. Afin de construire cet itinéraire, ce réseau prévoit plusieurs actions de promotion à l'attention des différents publics :

- la réalisation d'un site web multiplateformes,
- la création de documents de promotion (institutionnels et grand public),
- la production de carnets de visites pédagogiques,
- la vente sur chaque site d'objets dérivés (vignettes à collectionner et carnets de croquis Moleskine).

L'Association des sites Le Corbusier a souhaité harmoniser le prix de vente des carnets de croquis Moleskine sur l'ensemble des 23 sites des « Destinations Le Corbusier, promenades architecturales » et a déterminé un montant de 20 € T.T.C pièce.

Il convient à la Ville de Pessac, disposant de plusieurs points de vente, de prendre les dispositions nécessaires afin que les carnets soient vendus au tarif collégalement convenu.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la Ville de Pessac de contribuer à la valorisation et la promotion de ce patrimoine architectural majeur de son territoire, et l'intérêt de participer à sa promotion en lien avec ces partenaires,

- d'approuver le prix de vente des carnets de croquis Moleskine fixé à 20 € T.T.C et applicable à compter du 1^{er} janvier 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_025

Objet : Séjours Eté à Sanguinet et à Saint-Lary - Tarifs 2020

Monsieur Jean-François BOLZEC, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Parmi les activités d'accueils collectifs de mineurs, la Ville de Pessac organise des séjours vacances sur la période estivale à destination des enfants et des jeunes de la commune.

Deux destinations sont régulièrement proposées : l'Oasis à Saint-Lary et un camp nautique à Sanguinet.

Ces deux offres sont complémentaires et permettent de proposer des activités nautiques avec hébergement en camping pour 40 enfants et des activités de moyenne montagne avec hébergement en chalet pour 55 enfants.

Les fortes fréquentations, supérieures à 85 %, attestent du succès de ces séjours vacances.

Ces séjours sont destinés aux enfants de 6 à 16 ans et font l'objet d'une tarification à la journée, modulée en fonction des revenus familiaux.

Pour l'été 2020, seuls les tarifs des résidents hors communes font l'objet d'une évolution tarifaire afin de se rapprocher du coût de revient de chaque activité.

I. Séjours Saint Lary – été 2020 :

Quotient familial	Élémentaires (tarif à la journée)	Collégiens (tarif à la journée)
1	24,88 €	29,16 €
2	25,90 €	31,29 €
3	27,30 €	35,02 €
4	29,49 €	39,67 €
5	32,00 €	44,49 €
6	34,31 €	49,36 €
7	40,00 €	57,31 €
8	42,76 €	59,55 €
9	45,79 €	62,12 €
Hors Commune	73,93 €	93,34 €

II. Séjours Sanguinet – été 2020 :

Quotient familial	Élémentaires (tarif à la journée)	Collégiens (tarif à la journée)
1	24,78 €	27,02 €
2	27,02 €	29,16 €
3	30,59 €	31,62 €
4	35,16 €	36,44 €
5	37,17 €	38,78 €
6	38,96 €	40,60 €
7	46,25 €	48,59 €
8	49,31 €	50,50 €
9	52,44 €	52,66 €
Hors Commune	83,89 €	87,66 €

Paiement :

A partir de l'inscription de l'enfant, le paiement du séjour sera facturé en trois fois :

- 30 % du montant global du séjour seront facturés à la fin du mois de l'inscription
- 35 % le mois suivant
- 35 % le mois suivant

Les montants dus seront portés sur la facturation mensuelle correspondante. Sur demande, un paiement intégral ou un échelonnement des paiements pourra faire l'objet d'une étude spécifique par les services concernés en fonction de la situation particulière de la famille.

En cas d'inscription tardive, le montant dû par l'utilisateur résultera de la somme des termes échus.

Modalités d'inscription :

Les inscriptions sont réalisées dans la limite des places disponibles pour chaque séjour dès la réception du dossier complet.

Une fois l'inscription validée, tout désistement intervenant avant le commencement du séjour se fera par écrit.

En cas de désistement dans les 15 jours suivant l'inscription aucune facturation ne sera effectuée.

Au delà de ce délai, en cas de désistement, une facturation sera appliquée selon le barème suivant :

- moins de sept jours précédant le départ : la totalité du coût du séjour
- de 7 à 20 jours avant le départ : 60 % du prix du séjour

- plus de 20 jours avant le départ : 20 % du prix du séjour

Ce montant facturé ne peut inclure les aides de divers organismes.

Les désistements au delà des 15 premiers jours suivant l'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure.

Les interruptions de séjours pour cas de force majeure engendreront une facturation au prorata du nombre de jours réalisés.

Les justificatifs devront être fournis à la Ville dans les deux semaines qui suivront le désistement ou l'arrêt du séjour. Si l'enfant est retiré avant la fin du séjour sur décision du responsable légal ou s'il est renvoyé, aucun remboursement ne sera effectué.

Dispositions tarifaires :

Le **tarif 7** est appliqué aux enfants des personnels municipaux et du CCAS résidant hors Pessac pour les séjours. **Les tarifs 8 et 9** sont appliqués aux enfants des personnels municipaux et du CCAS résidant hors Pessac dont le quotient familial est supérieur à la tranche 7.

Les participations des divers organismes pourront être déduites du montant global et encaissées directement par la Ville de Pessac auprès des organismes.

Pour les familles qui quittent la commune en cours d'année, le tarif initialement fixé lors de l'inscription est applicable jusqu'à la fin de l'été 2020.

Pour les familles arrivant en cours d'année scolaire et dont l'enfant est inscrit à un départ en séjour, le tarif correspondant au quotient familial d'une famille résidente de la commune est appliqué.

Pour les jeunes en foyer, le tarif 4 sera appliqué.

Pour les familles d'accueil (enfants placés suite à une décision de justice) les tarifs 1 à 4 seront appliqués en fonction du quotient familial.

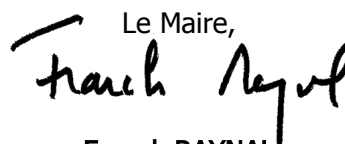
Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'applications,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces séjours.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_026

Objet : Activités Saint Lary - Tarifs 2020/2021

Monsieur Jean-François BOLZEC, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

L'Oasis est un centre agréé en qualité d'accueil collectif de mineurs avec hébergements, d'une capacité de 70 lits, composé de 6 chalets étagés à flanc de montagne à l'entrée du bourg de Saint-Lary Soulan (65).

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), cette structure a pour vocation principale l'accueil de classes de découverte et de séjours vacances municipaux ou associatifs afin de favoriser, pour tous les enfants de Pessac, la découverte de l'environnement de moyenne et haute montagne.

L'Oasis réalise 8 500 à 9 000 journées/enfants par saison pour ces activités.

Occasionnellement une vente de prestations à des groupes extérieurs à la Ville (centres sociaux, associations, comités d'entreprises, ...) peut être organisée.

Ces différentes activités font l'objet de tarifications spécifiques.

I. Classes de découverte :

Quotient familial	Tarif journée
1	6,46 €
2	11,70 €
3	12,92 €
4	14,50 €
5	16,60 €
6	18,34 €
7	19,70 €
8	20,76 €
9	21,90 €

Un forfait supplémentaire de 4,11 € par jour sera appliqué en supplément du tarif journalier, pour les classes de neige.

Le paiement des séjours sera facturé en trois fois :

- 30 % du montant global du séjour, en suivant l'inscription,
- 35 % le mois suivant,
- le solde le mois d'après.

Les montants dus seront portés sur la facturation mensuelle correspondante. Sur demande, un échelonnement des paiements pourra faire l'objet d'une étude spécifique des services concernés en fonction de la situation particulière de la famille.

En cas d'inscription tardive, le montant dû par l'utilisateur résultera de la somme des termes échus.

Les désistements ne seront remboursés qu'en cas de force majeure. Les justificatifs devront être fournis à la municipalité dans le mois suivant.

Si l'enfant est retiré avant la fin du séjour sur décision du responsable légal ou s'il est renvoyé, aucun remboursement ne sera effectué.

II. Accueil de groupes pessacais et non pessacais :

Les tarifs applicables sont des tarifs journaliers par personne.

1) Groupes pessacais :

La qualité de groupe pessacais est appliquée aux groupes organisés par une association, dont le siège social est situé sur la commune.

Activité	Vacances scolaires	Hors vacances scolaires
Pension complète	34,89 €	32,93 €
1/2 pension	28,46 €	26,39 €
Repas	10,45 €	10,40 €
Nuit simple	17,49 €	15,89 €
Petit déjeuner	4,51 €	4,51 €
Repas froid (sandwich)	4,51 €	4,51 €
Location de draps	6,43 €	6,43 €

2) Groupes hors-commune :

Seul les groupes extérieurs à la commune font l'objet d'une évolution tarifaire afin de se rapprocher du coût de revient de chaque activité.

Activité	Vacances scolaires	Hors vacances scolaires	Classes de découverte extérieures
Pension complète	59,38 €	56,05 €	50,76 €
1/2 pension	48,43 €	44,91 €	-
Repas	17,77 €	17,71 €	13,56 €

Nuit simple	29,78 €	27,04 €	
Petit déjeuner	7,67 €	7,67 €	7,67 €
Repas froid (sandwich)	7,67 €	7,67 €	7,67 €
Location de draps	10,93 €	10,93€	10,93 €

Pour les classes de découverte extérieures, la pension complète d'un adulte sera offerte pour chaque classe.

Pour les groupes, la pension complète d'un accompagnateur sera offerte pour 25 personnes minimum.

Les agents bénéficiant d'une nuitée entre deux périodes d'exercice de leurs missions se verront appliquer le tarif de la colonne « vacances scolaires » des groupes pessacais.

Pour ces différents groupes, la réservation sera effective dès réception du contrat signé de leur part.

Le paiement s'effectuera selon les modalités propres à chaque contrat. Le solde sera payé au vu d'un état de sommes dues établi par la Ville de Pessac, le mois suivant la prestation. Il sera calculé au vu du coût des prestations réalisées.

Après la signature du contrat, toute annulation de la réservation fera l'objet d'une facturation, dont le montant est déterminé en fonction de la date d'arrivée sur la structure :

- annulation 45 jours avant l'arrivée, 10 % du montant estimé du séjour reste dû
- annulation de 45 à 10 jours avant le début du séjour, 60 % du montant total estimé reste dû
- annulation moins de 10 jours avant le début du séjour, le montant total estimé reste dû intégralement, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'applications à compter du 1^{er} septembre 2020.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement, à l'accueil ou à l'organisation de ces séjours.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

 Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt , le vingt sept janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Najji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Sylvie TRAUTMANN procuration à Gladys THIEBAULT
Guy BENEYTOU procuration à Benoît GRANGE
Gilles CAPOT procuration à Stéphane MARI
Aurélié DI CAMILLO procuration à Eric MARTIN
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Karine PERES procuration à Pascale PAVONE
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2020_027

Objet : Plateforme des Services au Public Maison du Droit et de la Médiation - Labellisation Espace France Services (EFS)

Monsieur Najji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le 25 avril 2019, le Président de la République a décidé la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre à nos concitoyens, spécifiquement ceux du monde rural et des quartiers urbains défavorisés, de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain, autour de 3 objectifs :

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents - les Espaces France Services – ou de services publics itinérants, les bus France Services,
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même, lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet,

- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

Estimant que la Plateforme des Services au Public - Maison du Droit et de la Médiation de Pessac correspondait aux valeurs et objectifs des Espaces France Services (EFS), les services de l'État ont proposé à la Ville de candidater à une labellisation «Espace France Services » de la Plateforme. Monsieur le Maire a décidé de répondre favorablement à cette proposition et de candidater au label France Services. Un courrier de candidature et un dossier complet ont été adressés à Mme la Préfète le 29 août 2019.

Après examen du dossier et visite sur site, les services de l'État nous ont informés d'une labellisation EFS de la Plateforme au 1^{er} janvier 2020.

Afin de finaliser ces labellisations, l'État a proposé une signature collective aux EFS retenues pour le département. Elle s'est tenue le 8 janvier à Sainte-Foy-La-Grande. Dès lors qu'elle est labellisée EFS, chaque structure bénéficie d'une dotation forfaitaire de fonctionnement de 30.000 € par an. En retour chaque EFS s'engage à former son personnel, à développer les services qui manqueraient aux habitants du territoire et à fournir annuellement un bilan détaillé de ses activités.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe d'une labellisation France Services de la Plateforme des Services au Public – Maison du Droit et de la Médiation de Pessac,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à la labellisation.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL